Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRE1933340C**	**Note de service** **DGER/SDES/2019-811** **06/12/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDES/2018-896 du 12/12/2018 : modalités d'organisation de la certification en langue anglaise pour les étudiants volontaires de BTSA option technico-commercial pour l'année scolaire 2018-2019.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : modalités d'organisation de la certification en langue anglaise pour les étudiants volontaires de BTSA option technico-commercial pour l'année scolaire 2019-2020.

Destinataires d'exécution
DRAAF SRFD Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Inspection de l'enseignement agricole Administration centrale (DGER)

Résumé : cette note de service présente la certification en langue anglaise dont les étudiants volontaires de BTSA technico-commercial pourront bénéficier pour l'année scolaire 2019-2020, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Elle décrit les modalités d'organisation de cette certification au sein des établissements agricoles.

La présente note de service présente la certification en langue anglaise pour les étudiants volontaires de BTSA option technico-commercial, pour la session 2019-2020.

1. Présentation de la certification

Dans le prolongement du discours de février 2018 du Premier Ministre sur la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur[1] sur la généralisation de la certification en anglais, il a été décidé de permettre, pour les années 2018-2019 et 2019-2020, aux élèves de BTS et BTSA dispensant des spécialités liées au commerce international de présenter de manière volontaire la certification en anglais sur le modèle Cambridge. Pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, **les étudiants volontaires du BTSA option technico-commercial** peuvent bénéficier, pour l'année scolaire 2019-2020, d'une certification en anglais modèle Cambridge certificate. Cette certification atteste soit d'un niveau B2, B1 (« utilisateur indépendant ») ou C1 (« utilisateur expérimenté ») du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), en fonction des résultats obtenus. Elle permet aux étudiants qui le souhaitent de voir leur niveau attesté par un organisme certificateur reconnu au niveau international.

La présentation à cette certification s'organise dans le cadre d'un partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse.

2. Organisation des épreuves

Les épreuves évaluent la compréhension orale et écrite, l'expression écrite et orale. L'organisation des épreuves s'inscrit dans le cadre du partenariat établi entre la DGESCO et la DGER. Les divisions des concours et des examens (DEC) des rectorats et les SRFD sont chargés de veiller conjointement à la bonne organisation de cette certification dans les établissements d'enseignement agricole. A cette fin, les coordonnées des DEC sont annexées à cette note de service, et les coordonnées des SRFD ont aussi été adressées aux DEC.

Les épreuves sont organisées sur la base du volontariat par les équipes éducatives. L'inscription des candidats et le déroulement des épreuves s'opèrent selon les modalités précisées par le **courrier du 12 novembre 2019 ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse adressé aux recteurs d'académie** et annexé à la présente note. Les responsabilités respectives des deux ministères sont les suivantes :

- Inscription des candidats

Les SRFD informent les établissements de la possibilité de proposer cette certification et leur communiquent les coordonnées des DEC. Les établissements dans lesquels des étudiants souhaitent s'inscrire contactent les DEC pour réaliser l'inscription. L'inscription des candidats peut être réalisée jusqu'au 20 décembre 2019.

1 Consulter le discours du Premier Ministre sur la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur à l'adresse suivante : https://www.gouvernement.fr/partage/9996-discours-du-premier-ministre-sur-la-strategie-du-gouvernement-en-matiere-de-commerce-exterieur

- Envoi des sujets d’épreuves

Les DEC se chargent de réceptionner et de dupliquer les sujets d’épreuves et de les faire parvenir aux établissements qui ont des inscrits.

- Les épreuves écrites

Les épreuves écrites se tiendront le **jeudi 26 mars 2020**. Elles se déroulent au sein des établissements agricoles, sous la responsabilité du chef d’établissement. L’encadrement et la surveillance sont confiés aux équipes pédagogiques de l’établissement, et dans la mesure du possible, aux professeurs d’anglais. Les copies sont ensuite collectées par les DEC puis corrigées par les professeurs de l’éducation nationale.

- Les épreuves orales

Les épreuves orales se déroulent **entre le lundi 17 février et le vendredi 27 mars 2020 à des dates fixées au niveau académique**. Les enseignants de l’éducation nationale ayant suivi la formation pour devenir interrogateur dans le cadre de cette certification seront désignés par les DEC pour faire passer les épreuves orales des candidats de l’enseignement agricole. Les DEC auront la responsabilité d’organiser les épreuves orales. En fonction du nombre de candidats et de la configuration géographique, les professeurs formés se déplaceront dans les établissements d’enseignement agricole, où les candidats seront convoqués sur un autre lieu d’examen.

- Diffusion des résultats

Les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs seront transmis par les DEC.

Le directeur général de l’enseignement
et de la recherche

Philippe VINÇON

Annexes :

- Annexe 1 : courrier du 12 novembre 2019 du ministre de l’éducation nationale et de la jeunesseaux recteurs d’académie, relatif à la certification en langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol) – session 2020
- Annexe 2 : Liste des correspondants académiques des DEC pour les certifications LVE session 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service de l'accompagnement des politiques éducatives

Sous-direction de l'innovation, de la formation et des ressources

Bureau des contenus pédagogiques et des langues

DGESCO C1-3
n° 2019 -0202

Affaire suivie par
Anna Pottier

Téléphone
01 55 55 35 61
Courriel
anna.pottier@
education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 12 NOV. 2019

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Messieurs les vice-recteurs

À l'attention de

Monsieur le directeur du service inter académique des examens et concours d'Île-de-France
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand, d'anglais et d'espagnol

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement technique et enseignement général, d'allemand, d'anglais et d'espagnol

Mesdames et messieurs les responsables des divisions des examens et concours

Mesdames et messieurs les proviseurs

Mesdames et messieurs les principaux

Objet : Certifications en langues allemande, anglaise et espagnole pour la session 2020

La certification est un outil d'évaluation mais aussi de reconnaissance des compétences linguistiques des élèves. Pour la valorisation de leur parcours, certains élèves peuvent passer une certification délivrée par l'organisme qualifié du pays de la langue cible en allemand, anglais et espagnol.

La présente note rassemble les informations relatives aux modalités d'organisation de ces certifications pour la session 2020.

1. Niveaux des certifications

Pour les langues allemande et espagnole, les certifications attestent du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Pour la langue anglaise, la certification atteste le niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) des compétences en langues du CECRL.

2. Public

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées aux élèves volontaires des établissements publics et privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

pour la langue allemande :

- élèves de classe de seconde des lycées généraux, technologiques, des lycées relevant du ministère des Armées (lycée militaire d'Aix-en-Provence, lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire de La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr) et des établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation des régions Grand Est, Centre Val-de-Loire, Bourgogne Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- élèves de classe de première des lycées professionnels ;
- élèves de classe de troisième de l'enseignement bilingue à parité horaire (académies de Nancy-Metz et Strasbourg) ;
- élèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur.

pour la langue anglaise :

- élèves de classe terminale des sections européennes en anglais des lycées généraux, technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées (lycée militaire d'Aix-en-Provence, lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire de La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves des sections européennes en anglais de classe terminale de lycées professionnels ;
- élèves de classe terminale des sections internationales ;
- élèves de classe terminale inscrits dans un parcours à vocation littéraire et linguistique ;
- étudiants de deuxième année des sections de technicien supérieur suivantes : commerce international à référentiel commun européen, management commercial opérationnel, négociation digital relation client, technico-commercial, responsable d'hébergement, hôtellerie-restauration, tourisme ;
- étudiants de deuxième année de la section de technicien supérieur suivante : agricole option technico-commercial.

pour la langue espagnole :

- élèves de classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées (lycée militaire d'Aix-en-Provence, lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire de La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves des sections européennes d'espagnol de classe de première des lycées professionnels.

Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification. Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves à la division des examens et concours (DEC) de son académie le plus tôt possible et, au plus tard, avant le **vendredi 20 décembre 2019,** en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés. Pour les sujets en braille, il doit être précisé lors de la demande : braille avec ou sans support numérique, fichier.txt. La DEC informera immédiatement la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés (Arial 16, Arial 20 ou en braille) sont nécessaires. Les organismes certificateurs transmettront directement aux DEC les sujets en braille.

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015 parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour ces candidats et à la circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 parue au BOEN du 12 janvier 2012 relative aux examens et concours de l'enseignement supérieur.

3. Formation pour les formateurs et les professeurs

La formation des formateurs et des interrogateurs-évaluateurs est organisée en deux phases (cf. note DGESCO C1-3 n° 2019-195 du 22 octobre 2019).

Phase nationale

Une phase nationale, qui réunit les corps d'inspection et les formateurs, se tient avec le concours des organismes certificateurs.

Pour la certification en langue anglaise, le séminaire de formation se tiendra les **18 et 19 novembre 2019 à France Éducation international à Sèvres.**

Pour la certification en langue allemande, le séminaire de formation se tiendra les **26, 27 et 28 novembre 2019 à l'Institut Goethe à Paris.**

Pour la certification en langue espagnole, un module de formation à distance sera mis en place et disponible **courant janvier 2020**.

Phase académique

Cette phase académique, animée par les corps d'inspection et formateurs ayant participé à la formation nationale, permet de démultiplier la formation auprès des professeurs.

4. Inscription des élèves et déroulement des épreuves

Inscription des élèves pour toutes les langues

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement entre le **lundi 18 novembre 2019 et le vendredi 20 décembre 2019** :

- pour la langue anglaise par l'application Cyclades ;
- pour les langues allemande et espagnole par Inscrinet-CL.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

Expérimentation des tests

Plusieurs phases d'expérimentation sont nécessaires pour tester la fiabilité des épreuves ; des professeurs pourront être sollicités pour ces tests. Ces phases d'expérimentation se dérouleront ponctuellement dans certaines académies avec le soutien des corps d'inspection qui auront auparavant sélectionné les établissements témoins.

Envoi aux DEC des sujets d'épreuves

Les DEC reçoivent, pour les trois certifications (allemand, anglais, espagnol), les documents pour l'ensemble des épreuves par la plateforme numérisée SEFIA ROUGE **le lundi 16 décembre 2019** au plus tard.

Les DEC dupliquent les supports d'épreuves, en autant d'exemplaires que de besoin, ainsi que les pistes audio sous format MP3, et les font parvenir aux établissements.

Dates des épreuves orales et écrites

Les dates et horaires sont publiés au BOEN du 31 octobre 2019 et chaque établissement doit s'y conformer.

Les épreuves orales se dérouleront **entre le lundi 17 février 2020 et le vendredi 27 mars 2020,** à des dates fixées au niveau académique.

Pour la certification en langue allemande, les épreuves écrites se dérouleront le **jeudi 12 mars 2020**. À titre dérogatoire pour La Réunion et Mayotte, la certification en langue allemande se déroulera le **jeudi 26 mars 2020**.

Pour les certifications en langues anglaise et espagnole, les épreuves écrites se dérouleront le **jeudi 26 mars 2020**.

Déroulement des épreuves écrites et orales

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement (sauf pour les élèves relevant d'établissements du ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

- Les épreuves écrites collectives

Les épreuves écrites collectives ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

- Les épreuves orales

Les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les professeurs ayant bénéficié d'une formation spécifique. Il convient de souligner que deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement et laissée à son initiative.

Pour la certification en langue allemande

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

Pour la certification en langue anglaise

L'épreuve est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les professeurs évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Pour la certification en langue espagnole

L'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

5. Correction des épreuves et remontées des résultats

Correction des épreuves

Le recteur d'académie organise la correction des épreuves écrites en désignant les correcteurs.

Les services académiques procèdent aux convocations des correcteurs parmi les professeurs ayant bénéficié de la formation dont les dates sont précisées dans le calendrier en annexe.

Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation et transmises aux professeurs concernés.

Saisie des notes et remontées des résultats aux organismes certificateurs

La DEC de chaque académie met en place un service Web de saisie de notes livré par le SERIA.

Chaque DEC fixe la date de remontées des résultats tout en sachant que la transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs devra être effectuée avant le **mercredi 20 mai 2020**.

6. Diffusion des résultats

Une diffusion de type PUBLINET n'est pas autorisée.

Pour la certification en langue allemande

Les DEC transmettent aux établissements les listes de résultats de leurs élèves **après le mercredi 20 mai 2020**, date limite de transfert des fichiers aux organismes certificateurs.

Pour les certifications en langues anglaise et espagnole

Les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs pendant la période estivale sont transmis aux lycées **à partir du lundi 24 août 2020**.

7. Demande de copie

Les élèves qui en expriment le souhait pourront demander leur copie.

Ils devront suivre la procédure habituelle mise en place dans leur académie. Les copies seront communicables une année après la date de passation des épreuves et seront conservées pour archivage durant une année dans les DEC.

8. Attestations et diplômes

Pour la session 2019

Pour toute demande de réédition d'attestations ou de diplômes de la **session 2019**, les DEC doivent faire parvenir leur demande aux organismes certificateurs impérativement **avant le 31 décembre 2019** via le formulaire dédié.

Pour la session 2020

Tout élève ayant réussi au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Pour les attestations en langue allemande, celles-ci seront éditées par les DEC.

Pour les attestations en langues anglaise et espagnole, celles-ci seront éditées par les organismes certificateurs.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de ces certifications qui participent de la valorisation des compétences en langues des élèves.

Pour le ministre et par délégation
Le chef du service de l'accompagnement
des politiques éducatives
adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire
par intérim

Xavier Turion

CPI : Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Annexe – Organisation annuelle des certifications étrangères en langue vivante étrangère pour la session 2020.

Attestations et diplômes pour la session 2019	
En septembre 2019, les DEC ont reçu les diplômes et les attestations pour la session 2019	
Demandes de modifications des attestations et diplômes pour la session 2019	Jusqu'au 31 décembre 2019

Séminaire de formation pour la session 2020	
Pour la certification en langue allemande	Du 26 au 28 novembre 2019
Pour la certification en langue anglaise	18 et 19 novembre 2019
Pour la certification en langue espagnole (à distance)	À partir de janvier 2020

Demandes spécifiques, inscriptions et sujets pour la session 2020	
Demandes pour les élèves en situation de handicap	Jusqu'au 20 décembre 2019
Inscriptions aux épreuves des certifications pour la session 2020 pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Du 18 novembre au 20 décembre 2019
Envoi des sujets pour les trois certifications aux DEC	16 décembre 2019

Épreuves pour la session 2020	
Épreuves orales pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Du 17 février au 27 mars 2020
Épreuves écrites pour la langue allemande	12 mars 2020
Épreuves écrites pour la langue allemande uniquement La Réunion et Mayotte	26 mars 2020
Épreuves écrites pour les langues anglaise et espagnole	26 mars 2020

Transmission des notes pour la session 2020	
Transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs	20 mai 2020

Attestations et diplômes pour la session 2020	
Pour la certification en langue allemande : édition et transmission par les DEC	À partir du 20 mai 2020
Pour les certifications en langues anglaise et espagnole : édition par les organismes certificateurs et transmission par les DEC	À partir du 24 août 2020

Adresses DEC 2019-2020

Numéro d'académie	ACADEMIE	Adresses	Téléphone	Nom du COAC	Email
A01 + A24 + A25	PARIS + CRÉTEIL + VERSAILLES	Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) Service DEGT5 7, rue Ernest Renan 94749 Arcueil cedex **FRANCE**	0033 1 49 12 24 15	Madame Kameça DJOUBRI	kameca.djoubri@siec.education.fr
A02	AIX-MARSEILLE	RECTORAT Service DEC - DIVEC Place Lucien Paye 13621Aix-en-Provence cedex 1 **FRANCE**	0033 4 42 91 71 97	Madame Ginette ANCENAY Monsieur Cyril AMORE	ginette.ancenay@ac-aix-marseille.fr cyril.amore@ac-aix-marseille.fr
A03	BESANCON	Rectorat de l'académie de Besançon Bureau DEC2 10 rue de la Convention 25030 BESANCON CEDEX **FRANCE**	0033 3 81 65 74 83 0033. 3.81.65.73.75	Mme Océane CAVELIER (gestion,sujets et diplômes) Mme Nathalie SAUGET	ce.dec1@ac-besancon.fr nathalie.sauget@ac-besancon.fr)
A04	BORDEAUX	RECTORAT de Bordeaux 5 rue Joseph de Carayon-Latour, CS 81499 33060 Bordeaux cedex. **France**	0033 5 57 57 87 13	Madame julie CIANTAR	Julie.ciantar@ac-bordeaux.fr
A05	CAEN	RECTORAT de CAEN Service DEC 5 - DIVEC 168, rue Caponière BP 46184 14061 Caen cedex 4 **FRANCE**	0033 2 31 30 16 25	**Chef de division** Monsieur Laurent MUSSARD **Chef de bureau** Madame Christine MAHEUT	chefdec@ac-caen.fr chefbureaudec5@ac-caen.fr
A06	CLERMONT-FERRAND	RECTORAT Service DEC-DIVEC 3, avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1 **FRANCE**	0033 4 73 99 35 04	Madame Marie-Claude CHERASSE	marie-claude.cherasse@ac-clermont.fr ce.dec@ac-clermont.fr

A07	DIJON	Rectorat de Dijon Division des examens et concours DEC 5 2G rue du général Delaborde BP 81921 21 019 DIJON CEDEX **FRANCE**	0033 3 80 44 85 26 0033 3 80 44 85 46	Madame Magali DAL MOLIN M. Pierre ANTOINE ((sujets)	dec5@ac-dijon.fr pierre.antoine@ac-dijon.fr
A08	GRENOBLE	Rectorat de Grenoble à l'attention de Mme Ariane Chomel et de M. Sébastien Jenny 7, place Bir-Hakeim CS 81065 38021 Grenoble cedex 1 FRANCE	**France** 0033 4 76 74 76 80	Madame Karine RICHER	Ce.dec@ac-grenoble.fr karine.richer@ac-grenoble.fr
A09	LILLE	Rectorat de Lille 144 rue de Bavay BP 709 59033 Lille Cedex	0033 3 28 37 15 15	Madame Sophie Neyrinck	sophie.neyrinck@ac-lille.fr
A10	LYON	RECTORAT Service DEC- DIVEC 94 rue Hénon BP 64571 69204 Lyon cedex 04 **FRANCE**	0033 4 72 80 61 83	Madame Marie Rougier	dec6@ac-lyon.fr
A11	MONTPELLIER	***Documents*** Rectorat DAEC5 A l'attention M. Nicolas 31, rue de l'université 34064 Montpellier Cedex ***Résultats*** Rectorat DAEC3 A l'attention de Mme Balzamo 31, rue de l'université 34064 Montpellier Cedex	0033 4 67 91 52 59	Madame Marie-Jo BALZAMO	marie-jo.balzamo@ac-montpellier .fr
A12	NANCY-METZ	RECTORAT Service DEC 2, rue Philippe De Gueldres 54035 Nancy cedex **FRANCE**	0033 3 83 86 23 69	Monsieur Philippe Cattala	ce.dec2@ac-nancy-metz.fr

A13	POITIERS	Rectorat DEC 2 A l'attention de Madame Christèle Aubert 22 rue Guillaume VII Le Troubadour CS 40625 86022 POITIERS CEDEX **FRANCE**	0033 5 16 52 64 23	Madame Christèle AUBERT	responsable.exagt@ac-poitiers.fr Valérie Prophète gestionnaire tél. : 05 16 52 64 35 certification.langues@ac-poitiers.fr
A14	RENNES	RECTORAT DEC 3 92 rue d'Antrain CS 24209 35042 RENNES Cedex FRANCE	0033 2 23 06 79 30	M. Matthieu DEVY pour gestion sujets : M. BRANEYRE Raphaël - 02.23.06.79.50 - ce.dec5@ac-rennes.fr	ce.dec3@ac-rennes.fr
A15	STRASBOURG	Rectorat DEC3 - bureau 118 - certifications 6, rue de la Toussaint 67975 STRASBOURG cedex 9 **FRANCE**	0033 3 88 23 37 30	Madame Angélique LOIBL	angelique.loibl@ac-strasbourg.fr
A16	TOULOUSE	RECTORAT DE TOULOUSE DEC 6 75 rue Saint Roch CS 87703 31077 Toulouse cedex 4 **FRANCE**	0033 5 61 17 76 77	Madame DURIN Sylvie	sylvie.durin@ac-toulouse.fr
A17	NANTES	***Documents*** RECTORAT DE NANTES DEC 5 A l'attention de Valérie BOUCHER 4, rue de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3 ***Résultats*** RECTORAT DE NANTES DEC 2-1 A l'attention de Mélanie PAYRAUDEAU	0033 2 40 37 37 65	Madame Mélanie PAYRAUDEAU	dec.cl@ac-nantes.fr

		4, rue de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3			
A18	ORLÉANS-TOURS	***For papers*** : Rectorat d'Orléans-Tours Bureau des sujets DEC4 A l'attention de Mme Gautier 21 rue St Etienne 45043 Orléans cedex ***For results (diplômes)*** RECTORAT Service DEC-DIVEC 21 rue St Etienne 45043 Orléans cedex 1 **FRANCE**	0033 2 38 79 46 41	Madame Laurence CLAVE	Laurence.clave@ac-orleans-tours.fr Danielle.gautier@ac-orleans-tours.fr alerte.sujets@ac-orleans-tours.fr
A19	REIMS	RECTORAT Service DEC 1 1, rue Navier 51082 Reims cedex **FRANCE**	0033 3 26 05 68 78	Madame Evelyne SIMONIN	ce.dec1@ac-reims.fr
A20	AMIENS	RECTORAT Division des Examens et Concours Bureau du baccalauréat général et technologique DEC 1 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS CEDEX 9 **FRANCE**	0033 3 22 82 39 65	Madame Christine GHESQUIÈRE	ce.bac7@ac-amiens.fr
A21	ROUEN	**Documents** RECTORAT Division des examens et concours (DEC) Pôle DEC6 : Bureau des sujets d'examens 25 rue de Fontenelle 76037 Rouen cedex 1 **Résultats** RECTORAT Division des examens et	0033 2 32 08 98 43	Madame MERAUD Dominique	dec7.eps-dcl@ac-rouen.fr

		concours (DEC) Pôle DEC 7 25 rue de Fontenelle 76037 Rouen cedex 1 **FRANCE**			
A22	LIMOGES	***For papers*** : Rectorat de Limoges Bureau des sujets 13 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX 1 **FRANCE** ***For results*** : Rectorat de Limoges DEC1 13 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX 1 **FRANCE**	0033 5 55 11 42 72	Madame Christelle BLANC	christelle.blanc@ac-limoges.fr
A23	NICE	Rectorat Pôle Soutien Département des Examens et Concours à l'attention De Madame De Cillia Lise Service des Sujets - Bureau105 53, Avenue Cap de Croix 06181 Nice Cedex **FRANCE**	0033 4 93 53 72 86	Lise De Cillia	lise.de-cillia@ac-nice.fr
A24	CRÉTEIL	*A01*			
A25	VERSAILLES	*A01*			
A27	CORSE	***Documents***: Rectorat Service DEC Bureau des sujets Boulevard Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO Cedex 4 ***Résultats*** : Rectorat Service DEC Boulevard Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO Cedex 4	0033 4 95 50 33 45	Madame FIRROLONI Tiphaine	tiphaine.firroloni@ac-corse.fr

A28	LA RÉUNION	RECTORAT Service DEC- DIVEC 24, avenue Georges Brassens Le Moufia 97702 St Denis cedex 09 **LA RÉUNION**	0033 2 62 48 12 40	Monsieur Dominique LAU-WEN-TAI	dominique.lau-wen-tai@ac-reunion.fr
A31	MARTINIQUE	RECTORAT Service DEC2 Les Hauts de Terreville 97233 Schoelcher cedex MARTINIQUE	0033 5 96 52 25 31	Madame Murielle BELLAY	ce.dec@ac-martinique.fr murielle.bellay@ac-martinique.fr
A32	GUADELOUPE	RECTORAT Service DEC - DIVEC Parc d'activités La Providence ZAC de Dothémare BP 480 97166 ABYMES **GUADELOUPE**	0033 5 90 93 83 35	Madame Delphine DENIAU	delphine.deniau@ac-guadeloupe.fr
	AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) 23, place de Catalogne 75014 PARIS FRANCE			